



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral de la santé publique OFSP**  
Unité de direction Assurance-maladie et accidents

# La structure TARMED

**Le contenu se base sur la version TARMED 1.08\_BR**



## TARMED: champ d'application

- TARMED („tarif médical“) est le tarif à la prestation uniforme au niveau suisse pour les prestations médicales.
- Il est applicable pour la rémunération de prestations diagnostiques et thérapeutiques du **domaine ambulatoire**.
- Concrètement, TARMED s'applique aux fournisseurs de prestations suivants (à condition d'être décompté selon un **tarif à la prestation**):
  - Médecins en cabinet
  - Institutions de soins ambulatoires dispensés par des médecins
  - Ambulatoire hospitalier



## TARMED: structure (1/2)

- TARMED se compose d'une structure tarifaire d'environ 4'500 positions correspondant à des prestations médicales.
- Chaque prestation est évaluée par des points tarifaires (pts).
- Les pts découlent d'une prestation médicale (PM) et d'une prestation technique (PT).
- La PM rémunère le travail du médecin auprès des patients.
- La PT indemnise l'infrastructure nécessaire à la fourniture de prestations (y compris le personnel non médecin).
- La somme des pts des PM et des PT multipliée par la valeur du point (VPT) donne le tarif de la position de la prestation en francs.



## TARMED: structure (2/2)

- Exemple d'une position correspondant à une prestation:

Position tarifaire		Version: 01.10.2014: 01.08_BR				
<b>00.0010 &gt;&gt;</b>						
<b>Consultation, première période du 5 min (consultation du base)</b>						
Valeur intrinsèque quantitative	Valeur intrinsèque qualitative	Unité fonctionnelle	Classe de risque anesthésique			
FMH 5	Toutes les valeurs intrinsèques	Salle de consultation	-			
PM (assistance comprise)	Assistance	Nombre d'assistants	Prestation au sens restreint	Préparation et finition	Rapport	Temps supplémentaire médical lié à la prestation
9.57 pts	-	-	5 min	-	-	-
TL	Temps d'occupation du local	Temps d'attente				
8.19 pts	5 min	-				

$$PM = 9.57 \text{ pts}; PT = 8.19 \text{ pts} \rightarrow PM + PT = \underline{17.76 \text{ pts}}$$

$$VPT = \text{par ex. Fr. } 0.89 \rightarrow (PM + PT) \times VPT = \underline{\text{Fr. } 15.806}$$



## TARMED: structure PM (1/2)

- Equation de base PM:

$$PM = \frac{\text{revenu de référence} \times \text{valeur intrinsèque}}{\text{temps de travail annuel} \times \text{productivité}} \times \text{minutage} + (\text{évent. assistance})$$



## TARMED: structure PM (2/2)

- Minutage: temps normatif nécessaire à la fourniture de prestations (  $\neq$  temps effectif)
- Revenu de référence: CHF 207'000

- Taux de valeur intrinsèque:

val.intrinsèque	taux
FMH 5	0.905
FMH 6	1.0436
FMH 7	1.086
FMH 8	1.3046
FMH 9	1.4785
FMH 10	2.2625
FMH 12	2.2625

- Temps de travail annuel: 115'200 minutes
- Taux de productivité: compris entre 45 et 100 pourcent (par ex. consultation de base = 85%)
- Assistance: en cas de prestations nécessitant une assistance.



## TARMED: structure PT (1/2)

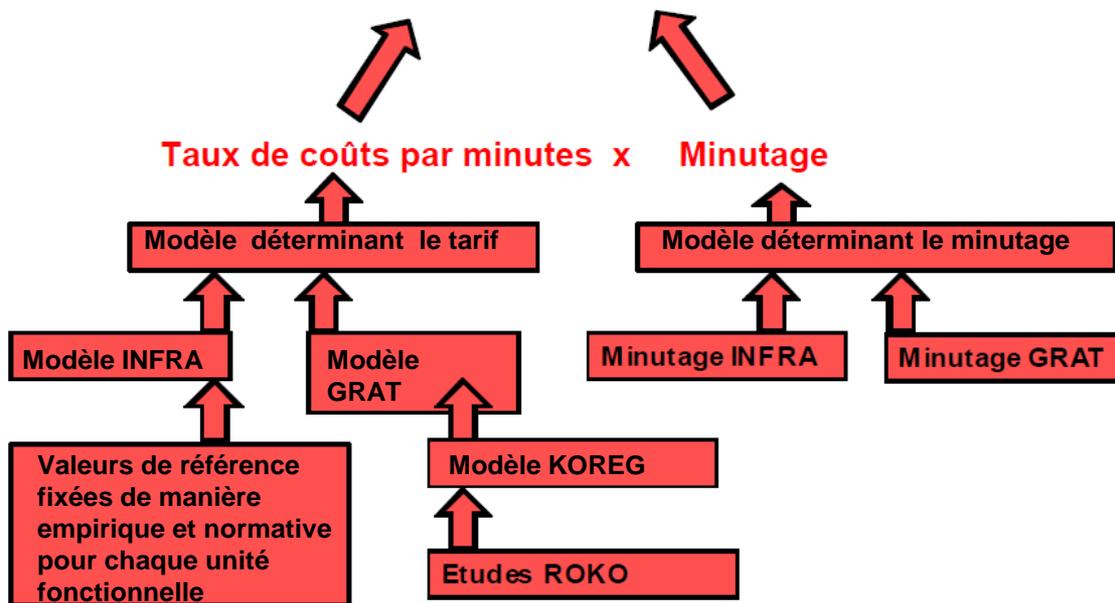
- Détermination **PT** en particulier selon des **modèles de coûts**
- Le modèle comprend les **coûts** directs et indirects pour l'utilisation de locaux, pour des frais de matériel et la rémunération du personnel par **prestation en minute** pour les différentes unités fonctionnelles (c'est-à-dire : lieu de prestations, par ex. salle de consultation, salle d'opération, etc.).
- Modèle GRAT: cabinet médical, ainsi que les modèles de base tels que KOREG et ROKO; modèle INFRA: hôpitaux
- Les modèles de coûts ne sont pas portés à la connaissance du Conseil fédéral par les partenaires tarifaires, au motif que qu'ils sont leur propriété et qu'ils sont considérés comme étant un secret d'entreprise.



## TARMED: structure PT (2/2)

### Calcul de la prestation technique (PT)

Prix de la PT en francs = Nombre de points tarifaires x Valeur du point tarifaire



Source: Rapport CDF 2010, p. 28.